



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-007-2025-01

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2025-01-06-00003 - Arrêté n° DOS-2025-125 portant retrait  
d'agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE (2 pages)

Page 3

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2024-12-19-00009 - Arrêté du 19 décembre 2024 portant  
nomination de l'administrateur provisoire de l'université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne à compter du 1er janvier 2025 - M.  
Jean-Christophe CAMART (1 page)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-06-00003

Arrêté n° DOS-2025-125 portant retrait  
d'agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2025/125

#### Portant retrait d'agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE

(92500 Rueil-Malmaison)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2017-412 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2017 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/132 de la SAS AMBULANCES SANDRINE sise 107, avenue du Général Leclerc à la Garenne Colombes (92250) dont la responsable légale est Madame Sandrine PERLIN ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2020/153 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 09 mars 2020 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES SANDRINE du 107, avenue du Général Leclerc à la Garenne Colombes (92250) au 16, avenue des Chateaupieds à Rueil-Malmaison (92500) ;

**CONSIDÉRANT** l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service rattachée à un véhicule de catégorie C type A immatriculé DC-739-MW à la société AMBULANCES CARLA sise 34, rue des Cerisiers à Colombes (92700) dont les responsables légaux sont Messieurs Kamel HAMATA et Saad HAMATA délivré par les services de l'ARS Ile de France le 08 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert de l'autorisation de mise en service rattachée à un véhicule de catégorie C type A immatriculé DS-086-MW à la société AMBULANCES CALYPSO sise 34, rue des Cerisiers à Colombes (92700) dont le responsable légal est Monsieur Saad HAMATA délivré par les services de l'ARS Ile de France le 08 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** par conséquent que l'agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE est désormais sans objet ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'agrément de la SAS AMBULANCES SANDRINE, sise 16, avenue des Chateaupieds à Rueil-Malmaison (92500), ayant pour responsable légale Madame Sandrine PERLIN est retiré à compter de la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 06 janvier 2025

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires,

**Signé**  
Séverine TEISSEDRE

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2024-12-19-00009

Arrêté du 19 décembre 2024 portant nomination  
de l'administrateur provisoire de l'université Paris  
1 Panthéon-Sorbonne à compter du 1er janvier  
2025 - M. Jean-Christophe CAMART



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Région académique Ile-de-France  
Service régional de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation, Pôle Paris**

**SR ESRI – Pôle Paris  
Division des établissements et la vie universitaire  
BEPES**

Affaire suivie par :  
Julie EYMANN  
Tél : 01 40 46 22 35  
Mél : [julie.eymann@ac-paris.fr](mailto:julie.eymann@ac-paris.fr)

47, Rue des Ecoles  
75005 Paris

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE  
D'ILE-DE-FRANCE, RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS, CHANCELIER DES  
UNIVERSITES DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, 712-2, L.719-8,

Considérant que le mandat de quatre ans de la présidente de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne prend fin le 31 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'assurer jusqu'à l'élection de la présidente ou du président la gestion de l'établissement en permettant l'adoption des mesures nécessaires à son fonctionnement,

Sur la demande de la présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**ARRETE**

**Article 1** : M. Jean-Christophe Camart, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'à l'élection de la présidente ou du président de l'établissement. Il est chargé des affaires courantes et de la bonne tenue des élections.

**Article 2** : L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs qui sont attachés aux fonctions de président de l'université.

**Article 3** : Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué aux membres du conseil d'administration et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 janvier 2025

**Signé**  
Bernard BEIGNIER